

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 905

30 avril 2010

SOMMAIRE

Ariaco Investment S.A.	43440	Luitpold SICAV-FIS	43440
Artzare S.A.	43399	Luxembourg Boating International S.à r.l.	43394
Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ...	43399	Missog Holding S.A.	43394
Bois Brever S.A.	43402	ML Dom Luxembourg S.à r.l.	43397
Brever Immobilière S.A.	43401	Montsaugest S.à r.l.	43413
Capital Sports Investments S.à r.l.	43413	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	43398
Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ..	43398	P.F.H. Lux S.A.	43396
Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	43434	Porma S.à r.l.	43397
Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH	43420	Porma S.à r.l.	43398
Crown Worldwide Sàrl	43399	Porma S.à r.l.	43400
Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg	43439	Prestige Properties	43400
Development Finance Initiative (DFI)	43432	Progé S.A.	43395
Dolcelux S.A.	43397	Property Siegen S.à r.l.	43398
EEE 6 S.à r.l.	43403	Redwood S.A.	43440
Enton 2 S.à r.l.	43401	Rinella Properties	43432
Europa Media Park Mezzanine S.à r.l.	43403	Serviplus S.à r.l.	43439
Fidunord	43396	SISA Participations S.à r.l.	43400
Financière Bozo S.A.	43416	SN GP S.à r.l.	43399
Finco S.à r.l.	43401	Staff Consulting & Interim S.à.r.l.	43394
FN-Services S.à r.l.	43397	Stelth Holding S.A.	43431
GO Furniture	43428	Thermo Luxembourg S.à r.l.	43396
Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l.	43414	Tlemcen Investments S.à r.l.	43396
Gottex Shelf Company 2	43414	TotalMedia Solutions S.A.	43395
Green European Foundation A.s.b.l.	43402	Triton III No. 2 S.à r.l.	43401
Imapelfin S.A.	43437	TSI Europe S.A.	43395
Immobilière Luxembourgeoise C.E.I. S.à r.l.	43395	Tube V S.à r.l.	43394
" LE POSTILLON " Auberge-Restaurant Sàrl	43430	Urban and Civic Holdings S.A.	43402
L.F.A. Hold A.G.	43402	Urban&Civic Holdings SA	43402
		Vanadis Holding S.à r.l.	43405
		Xirom Investments SICAV	43400

Staff Consulting & Interim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Féderspiel.
R.C.S. Luxembourg B 45.732.

—
Assemblée générale extraordinaire

Les associés pré-qualifiés, par leur représentant susnommé, Monsieur Alain Muller décident de transférer le siège social de la société, de la Ville de Luxembourg du 17, rue Glesener à la Ville de Luxembourg au 25, rue Féderspiel L 1512 - Luxembourg

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée, le mandataire des parties comparantes pré-mentionnées, a signé le présent acte.

Signé à Luxembourg en date du 9 mars 2010.

M. Alain Muller.

Référence de publication: 2010042445/15.

(100042994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Tube V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.299.

—
EXTRAIT

L'adresse de la Société est désormais la suivante: 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

BRIAN McMAHON, MANAGER

Un mandataire

Référence de publication: 2010042436/15.

(100042746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Luxembourg Boating International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 42.170.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 17 mars 2010

Siège social

L'Associé unique a transféré, avec effet immédiat, le siège social de la société au L- 2444 Luxembourg, 14, Rue des Romains.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042435/12.

(100042948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Missog Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISSOG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010042344/12.

(100041850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Immobilière Luxembourgeoise C.E.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 38-40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.046.

EXTRAIT

Par résolution écrite du 22 mars 2010, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire vers L-1660 Luxembourg, 38-40 Grand Rue avec effet au 22 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042438/15.

(100042663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

TotalMedia Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 124.318.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 2010 que:

Le siège social de la société est transféré, avec effet au 22 janvier 2010, de L-1724 Luxembourg, 11 Boulevard du Prince Henri à L-1225 Luxembourg - Merl, 11, rue Beatrix de Bourbon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042452/15.

(100042621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

TSI Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.730.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat de l'administrateur de la société: Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1279 Luxembourg, 19 Rue de Bitbourg.

- Est nommée administrateur de la société, la société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour TSI EUROPE S.A.

Monsieur Christophe MIGNANI

Référence de publication: 2010042461/15.

(100042886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Progé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3583 Dudelange, 4, rue des Traceurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.342.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042571/9.

(100042579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

P.F.H. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 51.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042578/9.

(100042987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Thermo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.830.300,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 85.263.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 16 mars 2010.

Le mandat des gérants de la Société est renouvelé jusqu'à tenue de l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Marcel Jacobus VAN DER MEIJDEN, demeurant 2, Klutsdorpseweg, NL-4664 RS Lepelstraat,
- Monsieur James R.E. COLEY, demeurant East Grinstead, West Sussex, GB- RH19 1UB Imerhome Lane, Londres,
- Madame Maura Anne SPELLMAN, demeurant 81, Wyman Street, USA- MA 02454, Waltham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042463/16.

(100042533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Fidunord, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010042448/14.

(100042513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Tlemcen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 149.657.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 30 décembre 2009 que Hans Nélen domicilié au 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg, a transféré:

- 230 parts sociales à Lisa Nelén domiciliée au Mimersvägen 1, SE-13146 Nacka, Suède
- 230 parts sociales à Victor Nelén domicilié au Mimersvägen 1, SE-13146 Nacka, Suède

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2010042467/15.

(100043188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

FN-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 mars 2010.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010042449/14.

(100042514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Dolcelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4960 Clemency, 2, rue de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 71.801.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 23 mars 2010

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme Dolcelux S.A. a définitivement cessée d'exister avec effet à ce jour. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant 5 ans au 2, rue de Bascharage L-4960 Clemency.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour Dolcelux S.A.

Référence de publication: 2010042433/14.

(100042706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

ML Dom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010042358/14.

(100041838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

Porma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.900.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 13 mars 2010, Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., l'Associé Unique de la société émarginée, a transféré les 125 parts sociales qu'elle détenait dans Porma Sàrl, à The Control Trust, Trust anglais, ayant son adresse au 24, Quai du Seujet, 1211 Geneva 2.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010042475/12.

(100042918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Porma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.900.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'en date du 12 mars 2010, Orangefield Custody BV, l'Associé Unique de la société émarginée, a transféré les 125 parts sociales qu'elle détenait dans Porma Sàrl, à Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010042476/12.

(100042510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 28.967.

La liste des signatures autorisées A et B a été déposée au registre de commerce des sociétés de Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010042477/12.

(100042897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Property Siegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.888.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4^{ème} étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Property Siegen S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042494/13.

(100042999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Charger Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 138.248.

EXTRAIT

M. Adam Jiwan et Mme Peggy Kelly ont démissionnés de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 9 mars 2010 de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Michael Butler

- M. Pedro Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010042499/17.

(100043032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

SN GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.539.

—
Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, la société à responsabilité limitée SN Properties S.à r.l., est désormais au L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre, 4^{ème} étage.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

SN GP S.à r.l.

Benoît NASR / David CATALA

Référence de publication: 2010042490/13.

(100042992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Artzare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.331.

—
Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le lundi 22 mars 2010

"L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer KPMG Audit en tant que réviseur indépendant de la Société pour un terme de un an, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 septembre 2010."

Pour la Société

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2010042479/14.

(100042566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 137.907.

—
EXTRAIT

M. Adam Jiwan et Mme Peggy Kelly ont démissionnés de leur fonction de gérant de la Société avec effet au 9 mars 2010 de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Michael Butler

- M. Pedro Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010042502/17.

(100043046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Crown Worldwide Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 147.356.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042544/10.

(100042527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Porma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.900.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010042573/13.

(100042511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Prestige Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 112.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042570/10.

(100042792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

SISA Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.376.

Cession de parts

Il résulte d'un acte notarié, daté du 25 février 2010, que la société associée SQUARE PARTICIPATIONS S.A détenant 533 parts sociales de catégorie A et 492 parts sociales de catégorie B dans la société ci-haut mentionnée, a apporté la totalité de ses parts à la société:

SISA Holding S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 151674, avec siège social au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Dès lors, la répartition des parts du nouvel associé est à inscrire comme suit:

SISA Holding S.à r.l.: 533 parts sociales de catégorie A
492 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010042469/20.

(100042811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Xirom Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 115.196.

Auf der ordentlichen Generalversammlung am 17. September 2009 wurde von den Aktionären der Gesellschaft folgendes beschlossen:

Die Versammlung beschließt, dass die Zusammensetzung des Verwaltungsrates weiterhin aus folgenden Personen besteht:

Herr Jürgen Berg
Frau Silke Büdinger

HSBC Private Bank (Suisse) SA, vertreten durch Herr David Rice, Berufsadresse: 2, Quai Général Guisan, CH-1211 Genève 3

Herr Jürgen Berg soll weiterhin den Vorsitz des Verwaltungsrates übernehmen.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im September 2010 stattfinden wird.

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S. à r.l., mit Sitz in Luxemburg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. Juni 2010 endet.

Die Berufsadresse der Verwaltungsratsmitglieder Jürgen Berg und Silke Büdinger hat sich seit Beginn diesen Jahres von 1-7, Rue Nina et Julien Lefèvre L-1952 Luxemburg in die 8, Rue Lou Hemmer L-1748 Findel-Golf verlegt.

Luxemburg.

Xirom Investments SICAV

Référence de publication: 2010042487/24.

(100042973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.136.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042542/10.

(100043022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Brever Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 152.038.

Extrait de publication de la Réunion du conseil d'administration du 12 février 2010

Le conseil d'administration de la société anonyme "BREVER IMMOBILIERE S.A.", avec siège social à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution:

Le conseil d'administration nomme avec effet au 16 décembre 2009, Monsieur Carlo BREVER, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot et Madame Ingrid BREVER-PROBST, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot, aux postes d'administrateur-délégué, pour une durée de six ans.

Ettelbruck, le 2 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010042534/20.

(100042768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Enton 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Triton III No. 2 S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010042543/11.

(100043212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Green European Foundation A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg F 8.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2010042545/11.
(100042568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Urban&Civic Holdings SA, Société Anonyme,
(anc. Urban and Civic Holdings S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 148.992.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57347 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010042546/13.
(100042616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Bois Brever S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 152.037.

Extrait de publication de la Réunion du conseil d'administration du 12 février 2010

Le conseil d'administration de la société anonyme "BOIS BREVER S.A.", avec siège social à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution:

Le conseil d'administration nomme avec effet au 16 décembre 2009, Monsieur Carlo BREVER, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot et Madame Ingrid BREVER-PROBST, demeurant professionnellement à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot, aux postes d'administrateur-délégué, pour une durée de six ans

Ettelbruck, le 2 mars 2010.
Pour extrait conforme
Pour la société
Pierre PROBST
Le notaire

Référence de publication: 2010042532/20.
(100042760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

L.F.A. Hold A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 68.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042614/10.
(100042993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Europa Media Park Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EEE 6 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 134.809.

In the year two thousand ten, on twenty-second of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Vincent Goy, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of such company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "EEE 6 S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134809, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 20, 2007, published on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 221 of January 28, 2008.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to change the denomination of the Company into "Europa Media Park Mezzanine S.à r.l.". As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 4. The Company will have the name "Europa Media Park Mezzanine S.à r.l.".

Second resolution

The partner resolves to exchange the one hundred twenty-five (125) existing shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) against five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.-EUR) each.

The partner resolves to confer all necessary powers to the Managers of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Third resolution

The partner resolves to create two (2) classes of shares, the A shares and the B shares, with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended) and therefore, to convert the existing five hundred (500) shares representing the Company's total share capital into:

- four hundred and fifty (450) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and
- fifty (50) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended so as to read:

Art. 6. Capital. "The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) divided into:

- FOUR HUNDRED AND FIFTY (450) class A shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely paid up (the "A Shares"), and
- FIFTY (50) class B shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, entirely paid up (the "B Shares", and together with the A Shares, the "shares")."

Fifth resolution

The partner resolves to insert a new article 8 in the articles of association of the Company as follows:

Art. 8. "Each share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meeting of the Company.

In case of distributions (including, without limitation, any liquidation distribution), the holder(s) of the A Shares shall be entitled to receive 95,3333217% of the Company's assets, profits and other distributable reserves, while the holder (s) of the B Shares will be entitled to receive the remaining 4,6666783%."

The following articles have been re-numerated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A COMPARU:

"Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Vincent GOY, directeur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société, avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante, est la seule associée de "EEE 6 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 134809, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 28 janvier 2008.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de changer la dénomination sociale de la Société en "Europa Media Park Mezzanine S.à r.l."

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "Europa Media Park Mezzanine S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune contre cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants de la Société pour procéder à l'échange des anciennes parts sociales contre les nouvelles parts sociales.

Troisième résolution

L'associé décide de créer deux (2) classes de parts sociales, les parts A et les parts B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (tels que modifiés) et à cet effet, convertir les cinq cents (500) parts sociales représentant le capital actuel de la Société en:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune et

- cinquante (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de quoi, l'article 6 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. "Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), divisé en:

- QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées (les "Parts A"), et

- CINQUANTE (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées (les "Parts B", et ensemble avec les Parts A, les "parts sociales")."

Cinquième résolution

L'associé décide d'insérer un nouvel article 8 aux statuts actuels de la Société qui sera conçu comme suit:

" **Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à un (1) vote et à participer à toute assemblée générale d'associés de la Société.

En cas de distributions (y compris, sans limitation, toute distribution dans le cadre d'une procédure de liquidation), le (s) détenteur(s) des Parts A auront droit à 95,3333217% de l'actif, des profits et de toute autre réserve distribuable de la Société, tandis que le(s) détenteur(s) des Parts B auront droit aux 4,6666783% restants."

Les articles subséquents sont à renuméroter.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. GOY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2010. Relation: EAC/2010/2194. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010042343/119.

(100043235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Vanadis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.052.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of March.

Before Maître Léonie Grethen, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy, undersigned.

Appears:

ProspectOre Capital Corp. a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 507 - 700 West Pender, CA-V6C 1G8 Vancouver, Canada, registered with the Company Register of Province of British Columbia Canada under number BC0866142,

duly represented by Mr Jérôme Adam, salarié, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, dated March 19, 2010, given under private seal.

The before said proxy, being initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is Vanadis Holding S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting,

purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any member are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of members or of the sole member (as the case may be).

Corporate Capital

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500,- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25,- (twenty-five euros) each.

The amount of the corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Statutes.

Art. 9. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the members.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of an extraordinary general meeting of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Statutes.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the corporate units to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price. Such redeemed corporate units shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. Board of managers.

12.1. The Company is managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers which shall be composed of at least two (2) managers. The board of managers may appoint a chairman among its members.

12.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 13. Powers of the board of managers.

13.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

13.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the single manager, or if there is more than one manager, by at least two (2) managers of the Company.

Art. 14. Procedure.

14.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests require it or upon call of the chairman or any two managers at the place indicated in the convening notice. The chairman, if any, will preside at all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

14.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least one (1) day in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

14.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

14.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented.

14.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of at least two (2) managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 13.2. of these Statutes.

Art. 16. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Statutes as well as the applicable provisions of the Law.

General meetings of members

Art. 17. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the members number is less than twenty-five (25). In such case, each member shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each member shall vote in writing.

If the members number exceeds twenty-five (25), the decisions of the members are taken by meetings of the members. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of members may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 18. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting.

Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be member.

Each member may participate in general meetings of members.

Resolutions at the meetings of members are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the members are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting members whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Statutes shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole member exercises alone the powers devolved to the meeting of members by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole member and the Company have to be recorded in minutes or evidenced in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 19. The Company's financial year begins on the first (1) of January and closes on the thirty-first (31) of December.

Art. 20. Each year, as of thirty-first (31) of December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 21. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the members number exceeds twenty-five (25), such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

Supervision of the company

Art. 22. In accordance with article 200, ff the members number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be).

The Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises" whenever any exemption provided by the law as of 19 December 2002 related to the Trade Register is not applicable.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 23. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 24. The general meeting of members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Statutes.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of members in accordance with paragraph 7 of article 18 of these statutes or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 26. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Statutes.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) corporate units have been entirely subscribed by ProspectOre Capital Corp. named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,400 (thousand four hundred euro).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at one (1).
2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Alphonse Mangen, Manager, born on 17 juin 1958 in Ettelbruck, Luxembourg, living at L-9088 Ettelbruck, Luxembourg, 147, rue de Warken.
3. The registered office of the Company is set at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A Comparu:

ProspectOre Capital Corp. une société constituée selon le droit du Canada, ayant son siège social sis Suite 507 - 700 West Pender, CA-V6C 1G8 Vancouver, Canada, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de la province de la Colombie britannique, Canada, sous le numéro BC0866142.

Le fondateur est ici représenté par Mr Jérôme Adam, salarié, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 19 mars 2010, sous seing privé à eux délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera Vanadis Holding S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12 500,- EUR (doux mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales. Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eut égard au surplus du prix de rachat. Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. Conseil de gérance.

12.1. La Société est gérée par un (1) ou plus de gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé au moins de deux (2) gérants. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres.

12.2. Les gérants sont révocables n'importe quand, ad nutum (sans motif).

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

13.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par au moins deux (2) gérants de la Société.

Art. 14. Procédure.

14.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le cas échéant, le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion.

14.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins un (1) jour avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

14.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de

son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

14.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration sera donnée par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

14.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des associés sont présents ou représentés.

14.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

14.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 13.2. des Statuts.

Art. 16. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Assemblée Générale des associés

Art. 17. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 18. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 21. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. En accord avec l'article 200, si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

La Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, sauf dérogation liée au registre du commerce comme la loi du 19 décembre 2002.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 23. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 24. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés, en accord avec le paragraphe 7 de l'article 18 des présents statuts ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 26. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 27. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Libération - Apports

Toutes les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites par ProspectOre Capital Corp., ci-dessus nommé, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à 1.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alphonse Mangen, Gérant de sociétés, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, demeurant au L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

3. Le siège social de la Société est établi au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12539. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042313/430.

(100043200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Capital Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.271.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 mars 2010 que :

- le siège social de la société est transféré au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;
- Madame Céline Pignon et Monsieur Carlo Schneider ont démissionné de leurs fonctions de gérants avec effet au 26 mars 2010;
- Messieurs Jimmy Tong Sam, expert-comptable, né le 24 novembre 1968 à Moka, Ile Maurice, demeurant professionnellement 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et Philippe Chan, expert-comptable, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice, demeurant professionnellement 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg ont été nommés gérants de la société pour une durée illimitée avec effet au 26 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010043135/19.

(100043832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Montsaugest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.520.

L'an deux mil dix, le onze mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Thierry CLERC né à Montfavet, France, le 10 août 1978 et résidant à Ensemble Domaine Malvoisin, CHD 26 Route Cavaillon, 13660 Orgon, France, et
- 2.- Monsieur Roger CLERC né à Cavaillon, France, le 26 juin 1949 et résidant acutellement au 19A, avenue Hamoir, 1180 Uccle, Belgique

ici représentés par Raymonde Jallon, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en France, le 11 mars 2010, et d'une procuration donnée en Belgique le 10 mars 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "MONTSAUGEST S.à r.l." avec siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 octobre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2107 du 27 octobre 2009

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 148.520

Lesquels associés agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par eux:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, à un montant d'un million douze mille cinq cents euros (1.012.500,- EUR) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Deuxième résolution

Souscription et Libération de l'augmentation de capital.

Les quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry CLERC, préqualifié, représenté comme ci-avant déclare souscrire trente-deux mille (32.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, par un apport en espèces d'un montant de huit cent mille euros (800.000,- EUR)

2.- Monsieur Roger CLERC, préqualifié, représenté comme ci-avant déclare souscrire huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, par un apport en espèces d'un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR)

La libération a eu lieu moyennant des versements en espèces d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR).

La somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède les associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500,- EUR) représenté par quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 2.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R.JALLON, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11151. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010042362/62.

(100042825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gottex Shelf Company 2).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.121.

In the year two thousand ten, the ninth day of March, before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Gottex Shelf Company 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxem-

bourg with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142121, with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) (the Company). The Company has been incorporated on September 23, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2580 dated October 22, 2008.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

There appeared:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.777 with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Dara Sychareun, attorney-at-law, by virtue of a proxy given on March 8th, 2010.

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That ten thousand (10,000) shares of the Company, having a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the Articles;

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l." and as a consequence thereof resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth reads as follows:

" Art. 1. Name. The name of the company is "Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le neuf mars, par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Gottex Shelf Company 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142121 et ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) (la Société). La Société a été constituée le 23 septembre 2008 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C- N° 2580 du 22 octobre 2008.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

A comparu:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139777, ayant un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) (L'Associé Unique),

ici représentée par Maître Dara Sychareun, avocat, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les dix mille (10.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des Statuts.

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l." et en conséquence de cela décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination sociale.** Le nom de la société est "Gottex Real Asset Fund 1 (VLCC) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: D. SYCHAREUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11140. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010042357/100.

(100042837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Financière Bozo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.041.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 108 West 13th Street, Wilmington DE 19801 (Etats-Unis), ici valablement représentée par Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de "director" de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Financière Bozo S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique. Dans ces présents statuts (les "Statuts"), toute référence au Conseil est une référence à l'Administrateur Unique, la Société pouvant n'être administrée que par un administrateur unique tant qu'elle n'a qu'un seul actionnaire.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut procurer des services de gestion et d'assistance ainsi que tout autre service accessoires à ses filiales, sociétés affiliées ou tiers. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, lui permettent de développer son objet social dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Administration. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil composé d'au moins 3 (trois) administrateurs. Les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée comme membre du Conseil (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou comme membre du Conseil, conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale") qui détermine également leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale. -

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour occuper un tel poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, qui n'est pas forcément administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil ou l'Assemblée Générale, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion.

Le Conseil est convoqué soit par le Président soit par deux administrateurs, soit par le secrétaire s'il en existe un, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, sis à Luxembourg.

La notification écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ladite urgence sera brièvement mentionnée dans la convocation à la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de ladite réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du Conseil se tenant au lieu et à la date prévus dans une résolution préalablement adoptée par ledit Conseil.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil peut représenter plus d'un administrateur empêché lors d'une réunion du Conseil si au moins deux membres sont physiquement présents à la réunion du Conseil ou y participent par tout moyen de communication remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. Dans le cas d'une parité de votes, la voix du Président du Conseil ou le cas échéant, celle de l'administrateur présidant la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs document(s) contenant les résolutions et signés, par tous les membres du Conseil. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

L'article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou à l'Actionnaire Unique.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

La délégation à un membre du Conseil impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la Société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur unique ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire soit détenteur de l'autorisation de faire le commerce.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurait

(auraient) un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est (sont) administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire, et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; ladite affaire et l'intérêt personnel de l'administrateur devant faire l'objet d'un rapport à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 13. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne à une telle assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) ou réviseur d'entreprises conformément à la législation luxembourgeoise applicable. Ils sont nommés pour un mandat d'une durée maximum de six (6) ans, renouvelable.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation du bénéfice net annuel et décide seule de payer des dividendes de temps à autre, selon ce qu'elle estime opportun eu égard à l'objet et à la politique de la Société.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

Art. 18. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 19. Droit applicable. Tous les points non expressément régis par les Statuts seront déterminés par la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2011.

3) Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par "AMERICAN INVESTORS CORPORATION", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société anonyme "SOROBAN S.A", avec siège social au 66, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150 690.

4. La durée des mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

5. L'adresse de la Société est établie au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mars 2010. Relation: EAC/2010/3417. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010042318/219.

(100042654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 152.050.

— STATUTEN

Im Jahr zweitausendundzehn, am zwölften Januar.

Vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

hat eine außerordentliche Gesellschafterversammlung (die Gesellschafterversammlung) der Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH stattgefunden, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 82676 (die Gesellschaft).

Hiezu sind erschienen:

(1) EuroSITQ S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, eingetragen im luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 83.103,

vertreten durch Emmanuel Lamaud, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer am 12. Januar 2010 in Luxemburg erteilten Vollmacht; und

(2) EuroSITQ Finances S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg, eingetragen im luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 85.190,

vertreten durch Emmanuel Lamaud, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer am 12. Januar 2010 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Die erschienenen Parteien sind die gegenwärtigen Gesellschafter der Gesellschaft und werden im folgenden als Gesellschafter bezeichnet.

Die Vollmachten der erschienenen Parteien bleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben eingereicht zu werden.

Die erschienenen Parteien haben den amtierenden Notar gebeten, folgendes zu beurkunden:

I. dass die Gesellschafter die gesamten fünfundzwanzig tausend (25.000) Anteile der Gesellschaft mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1 (einem Euro) halten;

II. dass eine Gesellschafterversammlung vom 15. Dezember 2009 unter anderem beschlossen hat, (i) den Verwaltungssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2010 nach Luxemburg zu verlegen, Frankfurt am Main der satzungsmäßige Sitz der Gesellschaft bleibt und (ii) die Geschäftsführer anzuweisen, die Geschäfte der Gesellschaft vom 1. Januar 2010 an von Luxemburg aus zu führen;

III. dass (i) aus der Bilanz der Gesellschaft vom 4. Januar 2010 hervorgeht, dass sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf vierundzwanzig Millionen sechshundertsiebenundneunzigtausend und neun Euro (EUR 24.697.009,-) beläuft und dass (ii) ein Schreiben der Geschäftsführung der Gesellschaft vom 12. Januar 2010 bestätigt, dass seit dem Datum der Bilanz keine wesentliche Veränderung in den Geschäften der Gesellschaft stattgefunden hat, die dazu führen würde, dass die Bilanz der Gesellschaft vom 4. Januar 2010 materiell unrichtig geworden wäre und somit kein richtiges und wahrhaftiges Bild der Verhältnisse der Gesellschaft zu dem Zeitpunkt dieser Urkunde mehr darstellen würde.

Kopien (a) der unter II. genannten Beschlüsse der Gesellschafterversammlung und (b) der unter III. genannten Bilanz sowie des Schreibens der Geschäftsführung bleiben, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Gesellschafter und den Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um zur gleichen Zeit bei den Behörden eingereicht zu werden;

IV. dass die Gesellschafter beabsichtigen die folgenden Beschlüsse zu fassen:

1. Verzicht auf die Einberufungsformalitäten;
2. Verlegung des Verwaltungssitzes der Gesellschaft (jedoch nicht des satzungsmäßigen Gesellschaftssitzes) von Deutschland nach Luxemburg, unter Beibehaltung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft;
3. Betreiben der Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma "Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH";
4. Bestätigung des Inhalts der Gesellschaftssatzung, mit dem Zweck, diese mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland in Einklang zu bringen;
5. Bestätigung über die Beschreibung und die Substanz des Nettovermögens und des ausgegebenen Gesellschaftskapitals der Gesellschaft;
6. Bestimmung des Verwaltungssitzes der Gesellschaft: 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg;
7. Bestätigung der Stellung der bisherigen Geschäftsführer der Gesellschaft und, gegebenenfalls, Ernennung weiterer Geschäftsführer der Gesellschaft; und
8. Verschiedenes.

Nach Darstellung dieser als richtig anerkannten Tatsachen, haben die Gesellschafter die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter, die alle Anteile der Gesellschaft halten, beschließen, auf die Einberufungsformalitäten zu verzichten, erklären sich als ordnungsgemäß geladen und erklären von der Tagesordnung, die ihnen im voraus zugestellt wurde, Kenntnis zu haben.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, und beschließt soweit erforderlich, dass der Verwaltungssitz der Gesellschaft (nicht jedoch der satzungsmäßige Gesellschaftssitz), mit Wirkung zum 1. Januar 2010 unter Beibehaltung der Rechtspersönlichkeit der Gesellschaft von Deutschland in das Großherzogtum Luxemburg verlegt wurde.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass die Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma "Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH" betrieben wird.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Inhalt der Gesellschaftssatzung wie folgt zu bestätigen, mit dem Zweck, die Gesellschaftssatzung mit dem Gesellschaftsrecht des Großherzogtums Luxemburg und der Bundesrepublik Deutschland in Einklang zu bringen:

"Satzung

§ 1. Firma der Gesellschaft.

- (1) Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
- (2) Die Firma der Gesellschaft lautet:

Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH

§ 2. Sitz der Gesellschaft.

- (1) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Frankfurt am Main.
- (2) Die Sitz der Geschäftsführung und Verwaltung der Gesellschaft ist Luxemburg Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

§ 3. Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr.

- (1) Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.
- (2) Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr.

§ 4. Gegenstand des Unternehmens.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist die Durchführung aller Geschäfte, die unmittelbar oder mittelbar im Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen an Gesellschaften in Deutschland, Luxemburg oder anderen Ländern stehen, sowie die Verwaltung, Leitung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen und der Erwerb, die Verwaltung und die Veräußerung von Grundstücken und von Beteiligungen an Grundstücksgesellschaften und alle damit verbundenen Geschäfte, nicht aber solche im Sinne von § 34c Abs. 1 Satz 1 GewO.

(2) Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben und Handlungen vornehmen, die geeignet sind, dem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen.

(3) Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, sie darf sich an solchen Unternehmen beteiligen und zwar auch als persönlich haftende Gesellschafterin. Die Gesellschaft darf im In- und Ausland Zweigniederlassungen unter gleicher oder anderer Firma errichten.

§ 5. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 25.000,00 Euro (in Worten: fünfundzwanzigtausend Euro). Das Stammkapital ist aufgeteilt in 25.000 (in Worten: fünfundzwanzigtausend) Geschäftsanteile zu je 1,00 Euro (in Worten: ein Euro).

§ 6. Geschäftsführung.

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die von der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen werden.

(2) Die Geschäftsführer sind an Gesetz und Gesellschaftsvertrag sowie die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung gebunden. Sie haben die Gesellschaft mit der Sorgfalt eines ordentlichen Kaufmanns zu führen.

§ 7. Vertretung.

(1) Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinsam vertreten. Die Entscheidungen der Geschäftsführer können auch schriftlich gefasst oder in Protokollen niedergelegt werden.

(2) Die Gesellschafterversammlung kann einem oder mehreren Geschäftsführern Befreiung von den Beschränkungen des § 181 BGB erteilen.

§ 8. Zustimmungspflichtige Maßnahmen. Die Geschäftsführer bedürfen zur Durchführung der nachstehenden Maßnahmen der vorherigen schriftlichen Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A., wenn und soweit eine solche Zustimmung noch nicht in Verbindung mit der Budgetplanung ausdrücklich erteilt worden ist. Der Mehrheitsgesellschafter EuroSITQ S.A. soll in der Lage sein, der Geschäftsführung Vorschläge zu machen, entsprechende Maßnahmen vorzubereiten und durchzuführen.

Die Geschäftsführer haben sicherzustellen, dass die gleichen Zustimmungserfordernisse in den Satzungen von etwaigen Tochtergesellschaften der Gesellschaft aufgenommen werden. Die Geschäftsführer der Gesellschaft bedürfen der Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A., um diese Zustimmungsrechte in Tochtergesellschaften auszuüben.

(1) Unternehmensrichtlinien/Investitionen

(1.1) Die Festsetzung oder die Anpassung von lang-, mittel- und kurzfristigen Unternehmensrichtlinien, insbesondere die Festsetzung oder Anpassung von Geschäftsführungs- oder Preisrichtlinien;

(1.2) Der Abschluss von Verträgen über den Kauf und Erwerb von Grundvermögen, Geschäftsanteilen oder sonstigem Investitionsvermögen durch die Gesellschaft (im Ganzen oder zum Teil);

(1.3) Der Abschluss von Verträgen über den Verkauf und die Übertragung von Grundvermögen, Geschäftsanteilen oder sonstigem Investitionsvermögen durch die Gesellschaft (im Ganzen oder zum Teil).

(2) Finanzierung

(2.1) Die Feststellung oder Änderung des Finanz- und Investitionsplans für das bevorstehende Geschäftsjahr; etwaige Maßnahmen, die vom festgestellten Finanz- und Investitionsplan abweichen;

(2.2) Der Abschluss oder die Beendigung von Vereinbarungen über die Finanzierung oder Refinanzierung von Darlehen, Krediten oder Vorauszahlungen an oder von der Gesellschaft (ausgenommen von Gesellschafterdarlehen und Darlehen mit verbundenen Unternehmen) (beschränkt auf solche, die nicht im festgestellten Finanz- und Investitionsplan vorgesehen sind) sowie Änderungen hierzu;

(2.3) Die Gewährung von Bürgschaften, Grundpfandrechten oder sonstigen Sicherheiten zugunsten von nicht verbundenen Unternehmen, die über den gewöhnlichen Betrieb des Handelsgewerbes der Gesellschaft hinausgehen;

(2.4) Der Abschluss oder die Beendigung von Verträgen über den Erwerb oder die Veräußerung von Finanzprodukten.

(3) Baumaßnahmen/Entwicklung

(3.1) Die Zustimmung zu Bau-/Entwicklungsprojekten und der Abschluss von jeglichen Verträgen in diesem Zusammenhang;

(3.2) Die Zustimmung zu Bau/Entwicklungsbudgets sowie von Änderungen, die das Budget um mehr als 10% erhöhen.

(4) Vermietungsstrategie/Asset Management

(4.1) Die Zustimmung zu Vermietungsbedingungen/-richtlinien;

(4.2) Der Abschluss oder die Beendigung von Asset Management Agreements sowie die Zustimmung zu Änderungen hierzu.

(5) Geschäftsfelder/Vertragswesen

(5.1) Der Beginn neuer Geschäftstätigkeiten sowie die teilweise oder vollständige Aufgabe von bislang ausgeführten Geschäftstätigkeiten;

(5.2) Die Gründung oder Aufgabe von dauerhaften Betriebsstätten und Zweigniederlassungen;

(5.3) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Verträgen über den Erwerb oder die Veräußerung von sämtlichen gewerblichen Schutzrechten (Patente, Patentanmeldungen, Gebrauchsmuster, Warenzeichen), geheime Verfahren, Betriebsgeheimnissen, Know-how oder ähnlichen Rechten; der Abschluss, die Anpassung oder die Beendigung von Lizenzverträgen als Lizenzgeber oder -nehmer;

(5.4) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Verträgen mit verbundenen Unternehmen;

(5.5) Der Abschluss, die Anpassung oder die Beendigung von Verträgen, die einer Anmeldung an das Bundeskartellamt oder die Kommission der Europäischen Gemeinschaft bedürfen.

(6) Personalmanagement

(6.1) Der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von jeglichen Arbeitsverträgen;

(6.2) Der Abschluss oder die Änderung von Abfindungsvereinbarungen mit ausscheidenden Mitarbeitern;

(6.3) Die Erteilung oder der Entzug von Prokuren und Generalhandlungsvollmachten;

(6.4) Die Aufstellung oder die Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung; der Abschluss, die Änderung oder die Beendigung von Pensionsvereinbarungen mit einzelnen Mitarbeitern.

(7) Rechtsstreitigkeiten.

Die Einleitung oder Beilegung von Rechtsstreitigkeiten vor staatlichen oder Schiedsgerichten mit einem auf das Jahr gerechneten Streitwert von mehr als EUR 100.000 oder solchen, die den Ruf der Gesellschaft schädigen könnten; der Abschluss von Vergleichen in solchen Verfahren.

(8) Verschiedenes.

Geschäfte oder Maßnahmen, welche die Gesellschafterversammlung für zustimmungsbedürftig erklärt hat.

Die Gesellschafterversammlung kann mit einfacher Stimmenmehrheit die Vornahme weiterer Rechtsgeschäfte und Maßnahmen von der vorherigen Zustimmung des Mehrheitsgesellschafters EuroSITQ S.A. abhängig machen.

§9. Bekanntmachungen. Die Bekanntmachungen der Gesellschaft erfolgen im elektronischen Bundesanzeiger und durch entsprechende Publikationsmittel in Luxemburg.

§ 10. Gründungskosten. Die Gesellschaft trägt den ihr oder ihrem Gründer sowohl bei der rechtlichen Gründung als auch bei der sogenannten „wirtschaftlichen Neugründung“ entstehenden Gründungsaufwand (Rechtsanwalts-, Notar- und Gerichtskosten und Bankgebühren) bis zu € 2.500,00.

§ 11. Wettbewerbsverbot. Die Gesellschafter sind von jedwedem Wettbewerbsverbot befreit und schulden hierfür keine Vergütung.

§ 12. Salvatorische Klausel. Sollten Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam oder undurchführbar sein oder werden, so bleibt vorbehaltlich zwingender gesetzlicher Bestimmungen die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen hiervon unberührt. Das gleiche gilt, falls sich herausstellt, dass die Satzung eine Regelungslücke enthält. Anstelle der unwirksamen Bestimmungen ist eine wirksame Bestimmung zu vereinbaren, die dem von den Gesellschaftern Gewollten an nächsten kommt; gleiches gilt im Fall einer Lücke."

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, dass (i) sich die Beschreibung und die Substanz der Vermögenswerte und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft aus der Bilanz der Gesellschaft zum 4. Januar 2010 ergeben, und dass (ii) gemäß

eines Bestätigungsschreibens der Geschäftsführung der Gesellschaft vom 12. Januar 2010, seit dem Datum der Bilanz, keine wesentliche Veränderung im Geschäft der Gesellschaft vorgefallen ist, die dazu führen würde, dass die Bilanz der Gesellschaft zum 4. Januar 2010 materiell unrichtig geworden wäre und somit kein richtiges und wahrhaftiges Bild der Verhältnisse der Gesellschaft zu dem Zeitpunkt dieser Urkunde mehr darstellen würde.

Die Gesellschafter bestätigen, dass sich alle Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft, ohne Ausnahme, in ihrer Gesamtheit im Eigentum der Gesellschaft befinden, und dass die Gesellschaft weiterhin all ihre Vermögenswerte im Eigentum hält und weiterhin an all ihre Verbindlichkeiten gebunden ist.

Die Gesellschafter bestätigen auf der Grundlage der oben genannten Bilanz und des Bestätigungsschreibens der Geschäftsführung, dass:

1. sich das Nettovermögen der Gesellschaft auf vierundzwanzig Millionen sechshundertsiebenundneunzig tausend und neun Euro (EUR 24.697.009,-) beläuft; und

2. sich das ausgegebene und eingezahlte Stammkapital der Gesellschaft auf fünfundzwanzig tausend Euro (EUR 25.000,-) beläuft, unterteilt in fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteile mit einem Einheitswert von jeweils EUR 1, (einem Euro) die allesamt von den Gesellschaftern gehalten werden.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, den Verwaltungssitz der Gesellschaft nach 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg zu verlegen.

Siebter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. Januar 2010 die folgenden Personen auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestätigen:

- Frau Rita-Rose Gagné, geboren am 25. Oktober 1962 in Montreal, Quebec, Kanada, wohnhaft in 715, Upper Roslyn - H3Y 1J2 Westmount, Kanada;

- Frau Jacqueline Kost, geboren am 26. März 1961 in Montreal, Quebec, Kanada, wohnhaft in 13, rue Gaaschtbiert, L-8230 Mamer, Großherzogtum Luxemburg; und

- Herrn Kuy Ly Ang, geboren 16. Februar 1967 in Phnom Penh, Kambodscha, wohnhaft in 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxemburg.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 6.500,- geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, weist daraufhin, dass auf Verlangen der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in deutscher Ausführung verfasst wurde, gefolgt von einer englischen Version. Auf Verlangen derselben erschienenen Parteien wird festgehalten, dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen der englischen und der deutschen Ausführung, die deutsche Ausführung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, verfasst und aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Nach Verlesung und Erklärung des vorstehenden Notars an den Bevollmächtigten, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Fassung:

In the year two thousand and ten, the twelfth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH, a private limited liability company incorporated under the laws of Germany, with its registered office at Frankfurt am Main, Germany and registered with the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Frankfurt am Main under the number HRB 82676 (the Company).

There appeared:

(3) EuroSITQ S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.103,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 January 2010; and

(4) EuroSITQ Finances S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office in 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.190,

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 12 January 2010.

The appearing parties referred to above are the current shareholders of the Company and are referred to hereinafter as the Shareholders.

The proxies from the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the twenty-five thousand (25,000) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

II. that a meeting of the shareholders of the Company dated 15 December 2009, resolved that, amongst other things, (i) the Company shall move its place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg as of 1 January 2010 (with Frankfurt am Main remaining the registered office of the Company) and (ii) that the managing directors are instructed to conduct the business of the Company as of 1 January 2010 from Luxembourg;

III. that it results from (i) a balance sheet of the Company as of 4 January 2010 that the net assets of the Company amount to twenty-four million six hundred and ninety-seven thousand nine Euro (EUR 24,697,009.-) and (ii) a certificate of the management of the Company dated 12 January 2010 that, since the date of the balance sheet, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of 4 January 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the present deed;

Copies of (a) the resolutions of the general meeting of shareholder referred to in item II. above and (b) the balance sheet and management certificate referred to in item III. above, after being signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that the Shareholders intend to pass resolutions on the following items:

1. waiver of convening notices;
2. transfer of the Company's place of effective management and central administration (but not of its registered office) from Germany to the Grand Duchy of Luxembourg, without discontinuity of the Company's legal personality;
3. operation of the Company as a private limited liability company under the name of "Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH";
4. confirmation of the content of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany;
5. confirmation of the description and consistency of the net asset and of the issued share capital of the Company;
6. setting of the place of effective management and central administration of the Company at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
7. confirmation of the mandate of the existing managing director(s) (gérants) of the Company and appointment, as the case may be, of new managing director(s) (gérants) of the Company; and
8. miscellaneous.

These facts exposed and recognised as accurate by the Shareholders, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders, representing the entire issued share capital of the Company, resolve to waive the convening notices. The Shareholders consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which have been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to confirm, and to the extent required approve, that the Company's place of effective management and central administration (but not its registered office) was transferred from Germany to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 1 January 2010, without discontinuity of the Company's legal personality.

Third resolution

The Meeting resolves that the Company shall operate as a private limited liability company under the name of "Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH".

Fourth resolution

The Meeting resolves to confirm the content of the Company's articles of association for the purpose of making them compliant with the corporate laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Federal Republic of Germany:

"Articles of Association

Art. 1. Corporate name and corporate form.

- (1) The company is a private limited liability company.

(2) The name of the company is:

Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH

Art. 2. Registered office and effective place of management.

(1) The registered office of the company is established in Frankfurt am Main.

(2) The Company shall have its effective place of management and central administration in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Art. 3. Duration of the company, fiscal year.

(1) The company is formed for an unlimited period of time.

(2) The accounting and fiscal year of the Company is the calendar year.

Art. 4. Corporate object.

(1) The corporate object of the company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in companies in Germany, Luxembourg or other countries, in any form whatsoever, as well as the administration, management, control and development of those participations and the acquisition, management and sale of real property and the investment in real property companies and all related transactions, except for those within the meaning of sec. 34c paragraph 1 sentence 1 of the German Trade, Commerce and Industry Regulation Act (Gewerbeordnung).

(2) The company may carry out all operations and transactions which may directly or indirectly favour the corporate object.

(3) The company may take over every undertaking of the same or alike kind, it may invest in this kind of undertakings, namely also as individually liable shareholder. The company may establish branches under the same or other names, both in Germany and abroad.

Art. 5. Share capital. The share capital of the company amounts to 25,000.00 Euro (in words: twenty five thousand Euro). The share capital is split into 25,000 (in words: twenty five thousand) shares in the nominal value of 1.00 Euro (in words: one Euro) each.

Art. 6. Management.

(1) The company is managed by one or more managing directors, who are appointed and revoked by the general meeting.

(2) The managing directors are bound by the law and the articles of association, as well as by the decisions of the general meeting. They have to manage the company with the diligent care of a prudent businessman.

Art. 7. Representation.

(1) If the company only has one managing director, he will have the power to represent the company individually. If more than one managing director is appointed, the company will be represented by two managing directors together. Decisions of the managing director(s) may be recorded in minutes or drawn-up in writing.

(2) The general meeting may exempt one or more managing director(s) from the restrictions of article 181 German Civil Law.

Art. 8. Measures requiring consent. Before taking the decisions listed below, the managing director(s) shall require the approval of the majority shareholder EuroSITQ S.A. in writing, if, to the extent applicable, such approval has not yet expressly been given in connection with the approval of the corporate planning. The majority shareholder EuroSITQ S.A. should be able to recommend the management of the company to prepare and execute such measures any time.

The managing directors shall ensure that the same consent requirements shall also be implemented in the articles of association of subsidiary companies. The managing directors of the company shall require the approval of the Company's majority shareholder EuroSITQ S.A. to exercise the approval rights in the subsidiary.

(1) Corporate policy/investments

(1.1) The determination or the adjustment of any long, middle and short term corporate policy of the company, in particular the determination or adjustment of any management or pricing policy;

(1.2) The conclusion of any and all transactions for acquisition, purchase or transfer by the company of real estate assets, shares, interests or any other investment assets (in part or in whole);

(1.3) The conclusion of any and all transactions for disposition, sale or transfer of the company's real estate assets, shares, interests or any other investment assets (in part or in whole).

(2) Financing

(2.1) The determination or adjustment of the financing and investment plan for the upcoming business year; measures which differ from this financing and investment plan (if any);

(2.2) The conclusion or termination of any and all transactions for financing or refinancing any loan, credit or advance by or to the company (except shareholder loans and loans with affiliated companies) (limited to those which are not provided for in the determined financing and investment plan, if any); and the approval of any change thereto;

(2.3) The issue of any guarantee, security interest or such other liabilities in favour of non affiliated companies which exceed the ordinary course of business of the company;

(2.4) The conclusion or termination of any transaction for purchase or sale of financial products.

(3) Construction/development

(3.1) The approval of any construction/development projects and any contract or agreement in relation thereto;

(3.2) The approval of any construction/development budget and any change increasing this budget for more than 10%.

(4) Leasing policy/asset management

(4.1) The approval of the letting parameters/guidelines;

(4.2) The conclusion or termination of any and all asset management agreements, and the approval of any change thereto.

(5) Fields of operation/contractual matters

(5.1) Initiation of any new business activity, partial or complete abandonment of any business activity conducted in the past;

(5.2) Foundation or abolishment of any permanent business establishment and any branch office;

(5.3) Conclusion, adjustment or termination of contracts on the acquisition or the disposal of any and all commercial trade mark rights (patents, patent applications, utility models, trade marks), secret techniques, corporate secrets, know how or similar rights; conclusion, adjustment or termination of active or passive licence agreements;

(5.4) Conclusion, adjustment or termination of any and all affiliation agreements;

(5.5) Conclusion, adjustment or termination of any and all contracts which must be notified to the Federal Cartel Office or to the Commission of the European Communities.

(6) Human resource management

(6.1) The conclusion, adjustment or termination of any and all employment contracts;

(6.2) The conclusion or adjustment of any and all compensation agreements with retiring employees;

(6.3) The issuance or withdrawal of any and all procurations ("Prokuren") and general commercial powers of attorney;

(6.4) The setting-up or adjustment of general principles on any corporate pension scheme; conclusion, adjustment or termination of any and all pension agreements with individual employees.

(7) Litigation

The initiation or settlement of proceedings before legal or arbitration courts with an annual amount in dispute of more than one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) or which carry the risk of a damage to the company's reputation; conclusion of mutual agreements in such proceedings.

(8) Miscellaneous.

Business or measures which the shareholders have declared to be subject to approval.

The shareholders' meeting can by way of a simple majority of votes stipulate that further legal transactions and measures are subject to prior consent of the majority shareholder Euro SITQ S.A.

Art. 9. Notifications. Notifications of the company will be made in the electronic Bundesanzeiger (official Gazette of the Federal Republic of Germany) and by relevant means of publication in Luxembourg.

Art. 10. Incorporation costs. Up to an amount of two thousand five hundred Euro (2.500,00) Euro the company will bear the costs of incorporation (lawyer, notary, legal and bank charges) incurred by its founder or by itself with regard to both the legal incorporation and the so called "economic refoundation".

Art. 11. Non-competition clause. The shareholders are exempted from any non-competition clause and do not owe any compensation therefore.

Art. 12. Severability clause. Without prejudice to mandatory law, if the provisions of these articles of association are or become partly or totally invalid or unenforceable, the validity of the other provisions shall remain unaffected. The same shall apply if the provisions of the articles of association are found to contain a lacuna. The invalid provisions are to be replaced by a valid provision, which most closely achieves what the shareholders would have intended. The same shall apply if the provisions of the articles of association are found to be incomplete."

Fifth resolution

The Meeting records (i) that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from a balance sheet of the Company as of 4 January 2010, and (ii) that pursuant to a certificate of the management of the Company dated 12 January 2010, since the date of the balance sheet, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the balance sheet of the Company as of 4 January 2010 has become materially incorrect and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of the present deed.

The Meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Meeting confirms that, as per the above-mentioned balance sheet and certificate of the management of the Company:

1. the net assets of the Company amount to twenty-four million six hundred and ninety-seven thousand nine Euro (EUR 24,697,009.-) and
2. the issued and paid up share capital of the Company amounts to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of EUR 1 (one Euro) each, all of which are owned by the Shareholders.

Sixth resolution

The Meeting resolves that the place of effective management and central administration of the Company is set at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to confirm the following persons, effective as of 1 January 2010, as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Rita-Rose Gagné, born 25 October 1962, in Montreal, Quebec, Canada, residing at 715, rue Upper Roslyn - H3Y 1J2 Westmount, Canada;
- Mrs Jacqueline Kost, born on 26 March 1961, in Montreal, Quebec, Canada, residing at 13, rue Gaaschtbiërg, L-8230 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Kuy Ly Ang, born on 16 February 1967, in Phnom Penh, Cambodia, residing at 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in German, followed by an English version. At the request of the same appearing parties, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first mentioned above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3412. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010042322/438.

(100043061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

GO Furniture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9748 Eselborn, 41, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 152.069.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Georges OESTREICHER, employé, né à Luxembourg, le 5 novembre 1977, demeurant à L-9748 Eselborn, 41, rue du Village.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GO Furniture".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Clervaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente en gros ou en détail via Internet d'articles d'ameublement, de souvenirs, de décoration, de cuisines équipées, ménagers et électroménagers ainsi que de mobilier de jardin.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

Art. 7.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, Monsieur Georges OESTREICHER, prénommé.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Georges OESTREICHER, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-9748 Eselborn, 41, rue du Village.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges Oestreicher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mars 2010. LAC/2010/12383. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010042989/107.

(100043597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

" LE POSTILLON " Auberge-Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042886/9.

(100042982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Stelth Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 83.380.

L'an deux mille dix.

Le dix mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme STELTH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, R.C.S. Luxembourg numéro B83380, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2001, publié au Mémorial C numéro 120 du 23 janvier 2002,

ayant un capital social de quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Jean-Paul KILL, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
2. Nomination de Monsieur Jean-Paul KILL comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Maître Jean-Paul KILL, avocat, né à Luxembourg, le 4 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 22, boulevard de la Foire.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Madame Monique MALLER, Monsieur André MEDER et Madame Kerstin KLEUDGEN et au commissaire aux comptes de la société à savoir la société à responsabilité limitée LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - KILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2010. Relation GRE/2010/922. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010044293/64.

(100045134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

**Development Finance Initiative (DFI), Société Anonyme,
(anc. Rinella Properties).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 147.398.

L'an deux mil dix, le neuf février.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RINELLA PROPERTIES, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1632 du 25 août 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société en Development Finance Initiative (DFI) soit une modification de l'article 1^{er} (deuxième paragraphe) des statuts.

- Changement de l'objet social en modifiant l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet principal la fourniture de tout type de prestation d'assistance et de conseil relative aux institutions, aux programmes de financement du développement dans les pays en développement et en transition. Elle travaillera pour ce faire avec les institutions financières privées et publiques, nationales, européennes et multilatérales, spécialisées dans le financement du développement dans le monde.

Elle a également pour objet la création et la prise de participation relatives à tout type d'institutions spécialisées directement ou indirectement dans le financement du développement.

Elle a enfin pour objet l'exercice de tout autre type d'activité pouvant concourir directement ou indirectement à l'accomplissement des activités mentionnées dans les paragraphes précédents.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Exposé préalable

Préalablement à la prise de décisions dont question ci-dessous, l'assemblée générale déclare que le capital de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune toutes libérées partiellement par des versements en espèces à concurrence de 25% au moins à savoir SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) et non pas libérées intégralement comme mentionné par erreur dans les extraits du Registre de Commerce et des Sociétés suite à une réquisition erronée déposée au Registre de Commerce et des Sociétés. L'assemblée générale décide qu'il y a lieu de rectifier cette erreur et décide de mandater le notaire soussigné pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à cette fin et notamment qu'il rédige une nouvelle réquisition.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "Development Finance Initiative (DFI)".

En conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (deuxième paragraphe).** La Société existe sous la dénomination de "Development Finance Initiative (DFI)".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet principal la fourniture de tout type de prestation d'assistance et de conseil relative aux institutions, aux programmes de financement du développement dans les pays en développement et en transition. Elle travaillera pour ce faire avec les institutions financières privées et publiques, nationales, européennes et multilatérales, spécialisées dans le financement du développement dans le monde.

Elle a également pour objet la création et la prise de participation relatives à tout type d'institutions spécialisées directement ou indirectement dans le financement du développement.

Elle a enfin pour objet l'exercice de tout autre type d'activité pouvant concourir directement ou indirectement à l'accomplissement des activités mentionnées dans les paragraphes précédents.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2010. Relation: LAC/2010/6346. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010042975/107.

(100043247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.150.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.238.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 105 238 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 17 December 2004, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 344 of 18th April 2005 and most recently amended by a notarial deed enacted on 12th December 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1092 of 6 June 2006.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Chloride Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Ebury Gate, 23 Lower Belgrave Street, London SW1W 0NR, United Kingdom, (the "Sole Shareholder"), represented by Mr. Charles de Kerchove, attorney-at-law, residing professionally at Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private seal.

The above-mentioned proxy, being Initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 1,006,000 (one million six thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 25,150,000 (twenty-five million one hundred fifty thousand Euro) divided into 1,006,000 (one million six thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the balance sheet and the profit and loss account of the Company dated 25 February 2010 attached hereto as schedule A ("Schedule A"), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Jean-Christophe Dauphin, Mr. Benjamin J Morris and Ms. Leda Pantaleoni for the performance of their mandate as

managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in Its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity,

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and in particular to the assignment of all of the 999,000 (nine hundred ninety-nine thousand) shares which the Company holds in Chloride SpA, a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Fornace 30 Castelguelfo Bologna 40023 Italy and,

the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- Discharge is given to the following managers of the Company:

- Mr. Jean-Christophe Dauphin, with professional address at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Benjamin J. Morris, residing at 41 East Hill, Oxted, Surrey RH8 9AE, United Kingdom; and

- Mrs. Leda Pantaleoni, residing at Via Venezia 27, 40068 San Lazzaro Di Saveno, Bologna, Italy.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to Mr. Benjamin J. Morris, pre-named and/or any member of Noble & Scheidecker, a law firm established in Luxembourg, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand euro (€ 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.238 (la "Société"), constituée le 17 décembre 2004 par acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations numéro 344 du 18 avril 2005 et modifié en dernier lieu par acte notarié du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1092 du 6 juin 2006.

A comparu:

L'associé unique de la Société, Chloride Holdings Limited, une société constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Ebury Gate, 23 Lower Belgrave Street, London SW1W 0NR, Royaume-Uni (l'"Associé Unique"), représentée par M. Charles de Kerchove, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence, annexée à cet acte et qui sera enregistrée avec lui, que les 1.006.000 (un million six mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; il reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la liquidation de la Société:

- Le capital social de la Société est fixé à 25.150.000 EUR (vingt-cinq millions cent cinquante mille euros) divisé en 1.006.000 (un million six mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et a été entièrement souscrit et totalement libéré.

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique, (i) approuve le bilan et le compte de profits et de pertes de la Société daté du 25 février 2010 ci-après annexés comme annexe A (l'"Annexe A"), (ii) donne décharge aux gérants de la Société, c'est-à-dire M. Jean-Christophe Dauphin, M. Benjamin J Morris et Mme Leda Pantaleoni pour l'exécution de leur mandat de gérants de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'exerce plus aucune activité,

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits à l'Annexe A, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, au transfert de la totalité des 999.000 (neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille) parts sociales détenues par la Société dans Chloride SpA, une société constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social à Via Fornace 30 Castelguelfo Bologna 40023 Italie,

et

L'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de tout sommes détenues par la Société;

(iii) tous les droits, titres, Intérêts et obligations dans ou se rapportant aux passifs existants de la Société tels que décrits à l'Annexe A, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes existantes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette actuellement Inconnue et impayée de la Société dissoute;

(iv) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

* M. Jean-Christophe Dauphin, avec adresse professionnelle au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

* M. Benjamin J. Morris, demeurant au 41 East Hill, Oxted, Surrey RH8 9AE, Royaume-Uni; et

* Mme Leda Pantaleoni, demeurant à Via Veneza 27, 40068 San Lazzaro Di Saveno, Bologna, Italie.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

- L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à Mr. Benjamin J. Morris, prénommé et/ou à tout membre de Noble & Scheidecker, cabinet d'avocats établi à Luxembourg, avec tout pouvoir de subdélégation afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, signer et délivrer tout document ou action, nécessaire ou simplement utile pour la liquidation de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, causés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à deux mille euros (€ 2.000,-)

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte passé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: de Kerchove, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2010. Relation: EAC/2010/2449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010042346/188.

(100042726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Imapelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.102.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "IMAPELFIN SA.", R.C.S. Numéro B 106.102 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, transférée au Grand Duché de Luxembourg par acte du notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 567 du 11 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Rachel UHL, juriste, domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Hubert JANSEN, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de six cent soixante euros (EUR 660,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits,

tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable et déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 2.389.430,69) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par cinquante (50) actions sans valeur nominale, à deux millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 2.422.430,69) sans émission d'actions nouvelles.

3. Souscription et libération par un apport en nature.

4. Réduction du capital social à concurrence d'un montant total de quatre cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 422.430,69,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 2.422.430,69) représenté par cinquante (50) actions sans valeur nominale, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par compensation des pertes existantes au 31 décembre 2009 d'un montant de trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-sept euros et six cents (EUR 337.567,06) et par affectation d'un montant de quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-trois euros et soixante-trois cents (EUR 84.863,63) à une réserve librement distribuable.

5. Confirmation de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social et augmentation du montant du capital autorisé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000)

6. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 2.389.430,69) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par cinquante (50) actions sans valeur nominale, à deux millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 2.422.430,69) sans émission d'actions nouvelles.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société IMAPELFIN SA d'un montant total de deux millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 2.389.430,69)

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 8 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 12 mars 2010 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon clair et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de € 2.389.430,69 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'augmentation par la société du pair comptable des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant total de quatre cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 422.430,69,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent vingt-deux mille quatre cent trente euros et soixante neuf cents (EUR 2.422.430,69) représenté par cinquante (50) actions sans valeur nominale, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par compensation des pertes existantes au 31 décembre 2009 d'un montant de trois cent trente-sept mille cinq cent soixante-sept euros et six cents

(EUR 337.567,06) et par affectation d'un montant de quatre-vingt-quatre mille huit cent soixante-trois euros et soixante-trois cents (EUR 84.863,63) à une réserve librement distribuable.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société et décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour passer du montant d'un million trois cent mille (EUR 1.300.000) à un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000).

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) divisé en cinquante (50) actions sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 12 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. KOEUNE, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12499. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010042340/116.

(100043011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Serviplus S.à r.l.).**

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010042548/14.

(100042665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ariaco Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 30.727.

Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire 29 décembre 2009

1. La liquidation de la société ARIACO INVESTMENT S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
MERLIS S.à r.l.
Liquidateur
Signatures

Référence de publication: 2010042456/17.

(100042697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Redwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 94.874.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009

- La liquidation de la société REDWOOD S.A. est clôturée ce jour;
- Les livres et documents de la société sont déposés à l'adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 - Luxembourg et y seront conservés pour une période de cinq ans.

Le 22 décembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
MERLIS S.à r.l.
Le Liquidateur
Signatures

Référence de publication: 2010042457/17.

(100042704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Luitpold SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 132.486.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Luitpold SICAV-FIS

Der Verwaltungsrat beschließt, nachdem Herr Lothar Rafalski sein Amt als Verwaltungsratsvorsitzender zum 15. Februar 2010 niedergelegt hat, Herrn Stefan Schneider, geboren am 26. April 1967 in Ehringshausen, Deutschland, mit Berufsanschrift in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum vorläufigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit Wirkung vom 15. Februar 2010 bis zum Zeitpunkt der nächsten abzuhaltenden Generalversammlung der Gesellschaft, voraussichtlich der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Des Weiteren bestimmt der Verwaltungsrat, Herrn Stefan Schneider als Verwaltungsratsvorsitzenden.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. März 2010.
Für die Luitpold SICAV-FIS
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Mario Warny / Patrick Obach
Die Zentralverwaltungsstelle

Référence de publication: 2010042480/20.

(100042764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.
